

# Les échos de BONNE

Bulletin Municipal N° 106

Août 2024

[www.mairie-bonne.fr](http://www.mairie-bonne.fr)

## MULTISPORTS

### Chalon-sur-Saône 2024



## COMMUNE DE BONNE



## SOMMAIRE

Edito du Maire	<b>2</b>
Agenda	<b>2</b>
Etat-civil	
Délibérations du Conseil municipal	<b>3</b>
Informations utiles	<b>4</b>
Budget 2024	<b>5</b>
Vie municipale	<b>8</b>
Droit d'expression	<b>12</b>
Histoire & patrimoine	<b>13</b>
Annemasse Agglo	<b>14</b>
Vie communale	<b>15</b>
A l'affiche	<b>20</b>

# Edito du Maire

**L**e ciel se dégage au niveau de la police intercommunale. Voilà plus d'un an que les effectifs stagnaient entre deux et trois agents. Aujourd'hui, nous venons de recruter trois nouveaux policiers dont le responsable du service. Christophe Reigneau a prît ses fonctions début août. Il était auparavant en poste à Annecy. L'ancien responsable, Bernard Masquelier est parti à la retraite fin juin. L'activité ne s'est pas arrêtée durant les vacances et nos deux policières sont sur tous les fronts. Les conflits de voisinage, les incivilités nocturnes, le bruit et les vitesses inadaptées, les trafics en tout genre, rien de bien nouveau en fait.

Comme vous l'avez certainement remarqué par l'intermédiaire de petites affichettes jaunes réparties çà et là sur la commune, une enquête publique a démarré le 17 juin et s'est terminée le 17 juillet. En effet un recours a été lancé contre notre PLU. Il s'agissait d'une question de forme et non pas de fond. Quoiqu'il en soit, cette procédure a accaparé nos services pendant plusieurs semaines, ainsi que le cabinet d'urbanisme, l'avocat et le commissaire-enquêteur.

Durant cette enquête, les Bonnois se sont déplacés en nombre pour noter leurs doléances sur le registre. Le commissaire-enquêteur et le maire se sont rendus disponibles et à leur écoute.

Durant cet été, les chantiers ont fleuri de partout. Je rappelle que si vous souhaitez réaliser des travaux ou des modifications de faible importance, vous devez obtenir une autorisation avant de commencer en déposant une déclaration préalable de travaux (DP). Vous avez l'obligation de déclarer la nature des travaux, remplir le document correspondant, le transmettre au service concerné, vous renseigner sur le délai d'instruction, attendre l'autorisation, faire les travaux dans les délais et déclarer l'achèvement des travaux. Mesdames, Messieurs les commerçants, n'oubliez pas non plus vos déclarations d'enseignes. Nous vous remercions de votre compréhension.

Nos projets communaux avancent. La vidéo-surveillance est en bonne voie, les travaux réalisés par l'entreprise de câblage avancent et les premières caméras seront posées au début de l'automne.

Par ailleurs, la commune vient de déposer le permis de construire pour la réhabilitation de l'école primaire.



Les réunions ont été nombreuses et bien sûr, tous les détails ne sont pas encore résolus. Enfin, en ce qui concerne la réalisation de la Voie Verte à Sous-Malan, entre les réunions avec la maîtrise d'œuvre pour trouver le meilleur compromis, les réunions à la Sous-Préfecture pour obtenir les subventions et celles du Syane pour trouver une solution à l'en-

fouissement des réseaux, le bout du bout n'est pas encore là. Mais nous restons confiants.

L'été s'est finalement bien passé, les feux du 14 juillet ainsi que l'offre de food-truck et l'animation musicale ont attiré beaucoup de monde autour du stade. L'équipe technique s'est étoffée, avec l'arrivée de deux saisonniers, ce qui a permis à nos agents de prendre leurs vacances sans rupture de service. Et enfin l'effectif scolaire devrait rester stable, ce qui nous permettra de garder nos douze classes et notre directrice.

Bonne rentrée à tous.

Yves Cheminal

## agenda

### SEPTEMBRE

22 Harmonie - Tournoi de pétanque

### DECEMBRE

6 Fête de la Saint Nicolas  
14 Harmonie - Concert de Noël  
20 APE - Noël

### OCTOBRE

8 Octobre rose  
13 CCAS : Repas des aînés  
19 APE : Halloween  
26 Bonne Ambiance : Fondue géante  
29 Don du sang

### NOVEMBRE

1-2-3 & du 7 au 11 Novembre Musical des Voirons  
9 BAC FOOT : Loto  
11 Cérémonie du 11 novembre  
17 APE - Bourse aux skis

Plus d'infos sur la page Facebook de la mairie : [www.facebook.com/MairiedeBonne/](https://www.facebook.com/MairiedeBonne/)

2

## état-civil

### Naissances

Jules ZAMMATIO, né le 7.04.2024  
Amalia FABRE LESCUYER, née le 14.02.2024  
Léana GAUGY, née le 16.06.2024  
Céléna DUCRET, née le 05.05.2024

### Mariages

Séverine PRUDHOMME & Mickaël IENGO, le 16.03.2024  
Laurent LAPRAZ & Madeleine MEDJO, le 30.03.2024  
Emilie STAMPFLI & Jérémy FURRER, le 06.04.2024  
Charlène ROMA-TRILLA & Jeffrey SERVANT, le 20.04.2024  
Alice LE MARQUER et John LANZILAO, le 04.05.2024  
Audrey FERREIRA & Sandro LOMARTIRE, le 18.05.2024  
Louana SAVIGNY & Gaëtan BÉVIER, le 15.06.2024  
Claire POURQUE et Quentin DUCROQUET, le 28.06.2024  
Vanessa NICOLAS & Jérôme LARUE, le 06.07.2024  
Géraldine LEONARD & LARTOT Martial, le 20.07.2024

### Pacs

Eva POZZI & Anthony ZAMMATIO, le 23.03.2024  
Laura BONNY & Terence PICO, le 23.07.2024

### Décès

Lucienne ROGUET, épouse CONDEVAUX, le 05.03.2024  
Claude SANCEY, le 15.03.2024  
Angèle SUAREZ, épouse GARCIA, le 31.03.2024  
Denise LECANU, épouse RECHAIGUI, le 09.04.2024  
Giuseppe GARGANO, le 26.04.2024  
Pierre MOURRIER, le 25.05.2024  
MOY Gerald, le 07.06.2024  
Ginette SAMSON épouse BAUDÉ, le 18.06.2024  
Joseph DELEUZE, le 22.06.2024

# Principales délibérations du Conseil municipal

## Séance du 19 fév. 2024

Le Conseil Municipal **prend connaissance** du Rapport d'observations définitives au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'Agglomération Annemasse-Les-Voirons – enquête transports publics Transfrontaliers et mesures d'accompagnement du Léman Express et prend acte de la communication des observations définitives de la CRC Auvergne-Rhône-Alpes.

**Acceptation** des modifications à intervenir au règlement intérieur de la crèche.

**Acceptation** à l'unanimité du dépôt d'un permis de démolir pour la propriété communale sise au 162 route des Alluaz.

**Acceptation** de vendre la propriété communale sise 111, avenue du Fer à Cheval (ex-maison HUISSOUD) et **décision** de l'aliénation de la maison sise 111 avenue du Fer à Cheval, cadastrée B 503 et 504 à Mme BOUVARD Jessica et M. CHARTON Aurélien ; **Approbation** du prix de 300 000 euros pour cette cession dans le cadre de l'intérêt général ; Autorisation à Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

**Décision** à l'unanimité de la poursuite d'un service commun dédié à la défense extérieure contre l'incendie, et approbation de la nouvelle convention DECI (organisation et coordination de la gestion de la compétence extérieure contre l'incendie) pour les années 2023 à 2026.

**Acceptation** de la demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental 74 pour la réalisation d'un diagnostic patrimonial et sanitaire sur l'Eglise de Bonne.

**Approbation et accord** à l'unanimité de participer à l'étude sur le financement de l'étude sur la vulnérabilité au risque incendie du massif des Voirons et acceptation du montant de la participation à verser, soit la somme de 680€.

**Approbation** à l'unanimité du projet de convention et subventionnement dans le cadre de l'achat de vélos à assistance électrique, année 2024 de 400€, 200€ ou 100€ pour les premiers dossiers déclarés complets relatifs à l'achat d'un vélo à assistance électrique, en partenariat avec la société Greentrack.

**Acceptation** du projet d'acquisition de 30 actions de cent euros, soit la somme de 3000 euros pour rentrer au sein du capital de la SEM des Cuisines du Faucigny.

**Décision** de déposer auprès de la Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois une demande de subvention pour les travaux de sécurisation de la RD907 au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024.

**Décision** de conclure une convention d'honoraires avec la SELARL Arnaud BASTID pour assurer la défense des intérêts de la commune pour un montant de 4 000 euros H.T.

**Décision** à Monsieur le Maire de ne pas exercer son droit de Prémption Urbain sur l'ensemble des zones urbaines et les leurs secteurs (Ua, Ub, Uc, Ue, Uxa et Uxz) et l'ensemble des zones à urbaniser (1AU et 2AU) telles que définies au plan local d'urbanisme approuvé le 9 juillet 2007 et modifié le 19 janvier 2015.

**Acceptation** à l'unanimité de créer une commission pour la recherche de médecins. Désignation de : Monsieur le Maire, Chantal FRARIN, Denis SERVAGE et Claude BAL-TASSAT, comme membres de la commission.

**Validation** (17 pour et 2 contre) de la modification du prix de l'offre d'achat de la société SAGEC Rhône-Alpes de la parcelle cadastrée B 121 située Vi du Cri, pour un montant de 950 000 euros net vendeur.

## Séance du 8 avril 2024

**Approbation** à la majorité des présents (2 abstentions et 2 contre) des comptes de gestion et du compte administratif 2023. Le Conseil donne quitus au Maire pour sa gestion des finances communales en 2023.

**Approbation** des deux documents comptables et donc du résultat de clôture de l'exercice 2023.

**Approbation** à la majorité (2 contre) des opérations de Reprise et d'affectation du résultat 2023.

**Approbation** à l'unanimité des Taux des impôts communaux au titre de l'année 2024 sans augmentation par rapport à 2023 : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 26,75 % ; Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 50,81 % ; Taxe d'Habitation : 12,33 %.

**Approbation** à la majorité (2 contre) du budget primitif 2024.

**Approbation** à l'unanimité de la fongibilité des crédits 2024 ; autorisation à Monsieur le Maire à procéder pour l'exercice 2024 à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

**Approbation** à l'unanimité de la Subvention au CCAS au titre de l'année 2024.

**Décision** d'allouer pour l'année 2024, une subvention d'un montant de 9.000 euros au CCAS de Bonne.

**Acceptation** à la majorité (2 contre) du versement de subventions aux écoles privées (élèves en école maternelle et élémentaire) et approbation des subventions versées aux associations au titre de l'année 2024.

**Approbation** à l'unanimité de la constitution d'une servitude de tréfond sur la parcelle B 149 située chemin de chez Gay pour le passage de canalisations d'eau potable et mise aux normes de la défense incendie.

**Autorisation** à Monsieur le Maire à conclure une servitude, à titre gratuit, sur cette parcelle.

**Approbation** à l'unanimité (1 abstention) d'une signature d'une convention avec le CDG 74 pour la mise à disposition d'un archiviste.

**Approbation** à l'unanimité d'une convention avec Annemasse Agglo pour un groupement de commandes pour la réalisation de mesures de trafics par comptages et enquêtes.

**Approbation** à la majorité (17 pour ; 5 contre ; 1 abstention) de la signature d'une convention de portage avec l'EPF de Haute-Savoie pour la propriété sise au 89, avenue du Léman (cabinet médical).

**Décision** de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner présentées au Conseil municipal.

**Décision** d'attribuer un marché à procédure adaptée, accord-cadre relatif aux travaux de mise en œuvre et de maintenance d'un dispositif de vidéoprotection à la société SERFIM T.I.C. SAS pour un montant maximum de 400.000 € HT.

## Séance du 4 juin 2024

**Approbation** à la majorité (17 pour ; 2 abstentions) de l'avant-projet définitif valant engagement du maître d'œuvre sur le coût prévisionnel des travaux de rénovation de l'école primaire. **Approbation** de coût prévisionnel des travaux pour un montant de 4 643 964.14 € HT, autorisation à Monsieur le Maire à signer le permis de construire correspondant à cette opération et à accomplir tous les actes y afférents.

**Avis favorable** à l'unanimité, sur le projet d'OAP Energie-Climat proposé par Annemasse Agglo.

**Décision** à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à conclure la servitude de tréfond, à titre gratuit, sur la parcelle cadastrée A 712, située Chemin des Loies.

**Approbation** à la majorité (18 voix pour ; 1 abstention) de la convention cadre multipartite liée au fonctionnement du poste de psychologue de l'éducation nationale.

**Approbation** à l'unanimité du recours au compte financier unique (CFU) pour les comptes de la commune de l'exercice comptable 2024 et les exercices suivants.

**Décision** à l'unanimité d'autoriser la cession par la Commune de Cluses de Vingt (20) actions de Cent Euros (100 €) de nominal chacune détenues dans la société SAEM les Cuisines du Faucigny, au profit de la Commune d'Annemasse, moyennant le prix principal de Cent Euros (100 €) l'action, soit un prix total de Deux Mille Euros (2.000 €) ; **décision** d'agréer la Commune d'Annemasse, en qualité de nouvel actionnaire ; **décision** d'autoriser la cession par le CCAS de Cluses de Quarante (40) actions de Cent Euros (100 €) de nominal chacune, au profit du CCAS d'Annemasse, moyennant le prix principal de Cent Euros (100 €) l'action, soit un prix total de Quatre Mille Euros (4.000 €) ; **décision** d'agréer le CCAS d'Annemasse, en qualité de nouvel actionnaire.

## Les Brigades Vertes à la rescousse !

Très actives sur notre territoire, les Brigades Vertes du Genevois sont venues prêter main forte à nos services techniques, débordés par l'invasion de la renouée du Japon le long de la Voie Verte (en direction de la déchetterie).

Deux journées de travail pendant lesquelles l'équipe de l'Atelier Chantier d'Insertion a fauché et arraché sur plusieurs dizaines de mètres la plante invasive.

## Liens Internet :

Mairie : [www.mairie-bonne.fr](http://www.mairie-bonne.fr)  
Agglo : [www.annemasse-agglo.fr](http://www.annemasse-agglo.fr)  
[www.facebook.com/MairiedeBonne/](https://www.facebook.com/MairiedeBonne/)

## Horaires de la Mairie :

lundi : 13h30-17h  
mardi : 9h-13h  
mercredi : 9h-13h  
jeudi : 13h30-18h  
vendredi : 9h -13h

Adresse : 479 Vi de Chenaz, 74380 Bonne  
Contact : [accueil@mairie-bonne.fr](mailto:accueil@mairie-bonne.fr)

## Horaires de la Médiathèque :

Lundi : 14h-18h  
Mercredi : 14h-18h  
Vendredi : 16h-18h  
Samedi : 10h-12h  
Contact : [mediatheque@mairie-bonne.fr](mailto:mediatheque@mairie-bonne.fr)

## Horaires annuels de la déchetterie :

Lundi, mardi, mercredi, vendredi & samedi :  
10h à 12h30 et 14h à 18h

## Numéros utiles :

Mairie-accueil	04 50 39 21 51
État-civil	04 50 31 31 73
Urbanisme	04 50 39 21 51
Communication	04 50 39 21 51
Comptabilité	04 50 31 31 72
Vie associative	04 50 39 21 51
Affaires scolaires et Accueil de Loisirs	04 50 85 82 75
Petite crèche	04 50 39 68 95
Médiathèque	04 50 36 21 58
École élémentaire	04 50 39 20 84
École maternelle	04 50 36 21 74
Police intercommunale	04 50 39 97 90
Annemasse Agglo	04 50 87 83 00
Transports scolaires	04 50 39 39 44
TAC	08 001 000 74

## Faites-vous dépanner, pas arnaquer !

**Porte claquée? Evier bouché? Panne d'électricité?** Retrouvez les 10 conseils pratiques conseillés par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes sur le site : [www.economie.gouv.fr/dgccrf](http://www.economie.gouv.fr/dgccrf) ou signalez votre problème de consommation sur : [signal.conso.gouv.fr](http://signal.conso.gouv.fr). Le site, géré par la DGCCRF, vous oriente dans votre démarche et invite l'entreprise à vous répondre ou à corriger le problème.

## Le savez-vous ?

Une assistante sociale du Conseil départemental est présente dans les locaux de la mairie le mardi matin de 9h00 à 12h00. Madame Salomé Fallet, en lien avec le CCAS de Bonne, assure un rôle d'écoute et de conseil.

### Ses missions :

- **Vous orienter** vers des organismes et des partenaires, comme l'hôpital, la Maison de l'Habitat, la CAF, la Sécurité Sociale, les curateurs, France Services, la Maison de l'Insertion et de l'Emploi, des assistants scolaires, des éducateurs, des associations de défenses des droits des femmes...
- **Vous informer de vos droits et des aides possibles**
- **Lutter** contre l'exclusion
- **Faire de la prévention** en termes de parentalité, d'addiction...
- **Aider au budget** des familles, aides financières, aide d'urgence...

**Pour prendre rendez-vous : contactez le Pôle médical des Voirons : 04 50 84 31 52**

## Vous avez un projet urbanistique ?

Que ce soit la construction d'une maison d'habitation ou d'un abri de jardin, d'une piscine, de création d'ouverture, d'isolation par l'extérieur, d'une véranda, d'une terrasse... sachez que le service urbanisme peut vous accompagner dans sa réalisation. Pensez à prendre rendez-vous avec l'agent du service et l'instructrice d'Annemasse-Agglo pour discuter de votre avant-projet.

Au mieux vous serez accompagnés, plus vite votre projet sera réalisé !  
Sauf exception, les rendez-vous ont lieu les vendredis matin.

## Pourquoi doit-on préserver le bien public?

Le bien public appartient à tous les citoyens et sert avant tout au bien-être et à la sécurité de chacun. A ce titre, le citoyen doit en prendre soin, le préserver, voire l'améliorer.

Ces biens collectifs relèvent de l'argent public, donc **l'argent de tous les habitants.**

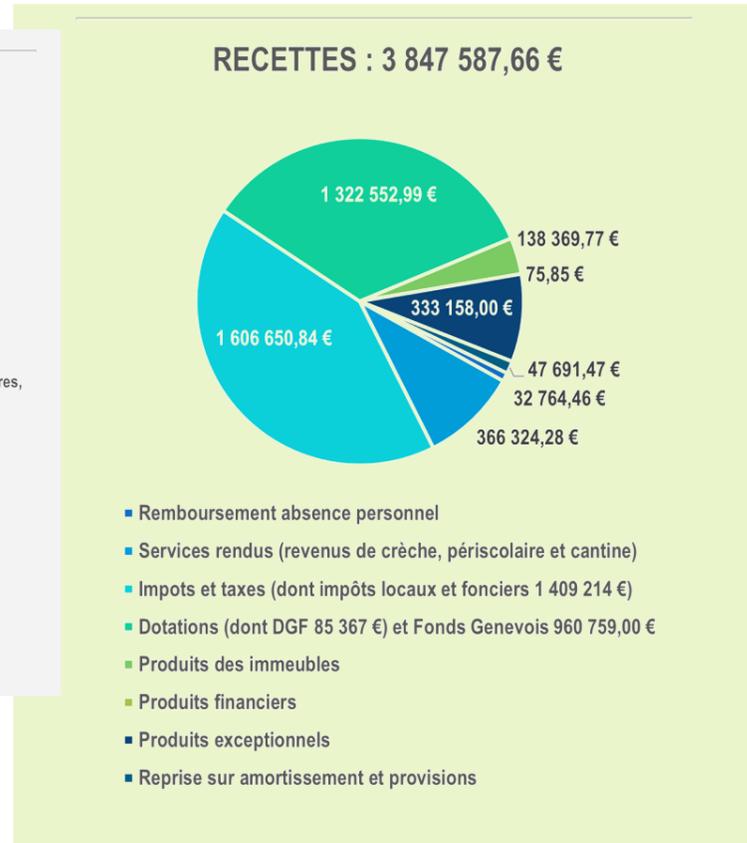
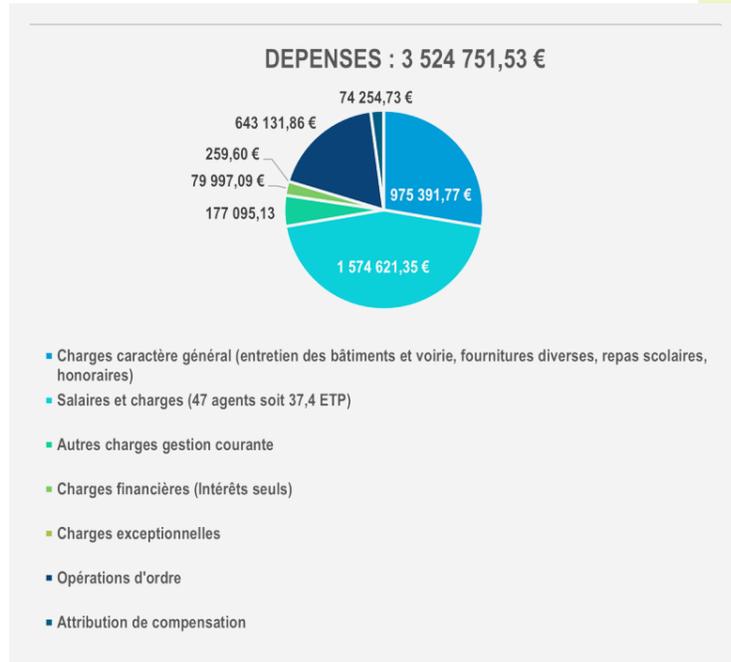
La destruction systématique et récurrente des dalles du BMF (cf photo ci-contre) coûte à chaque citoyen, y compris ceux qui les détruisent ! Qu'on se le dise !



# Dossier : Budget 2024

## Comptes administratifs

FONCTIONNEMENT 2023



On obtient un solde d'exploitation en 2023 de 322 836.13 € ajouté au report 1 294 415.56 € de 2022. On obtient un résultat cumulé pour 2023 de 1 617 251.69 €

INVESTISSEMENT 2023

DEPENSES	Dépenses	RAR* Dépenses
Emprunts (capital seul)	565 887,71 €	
Immobilisations incorporelles	38 925 €	45 257,91 €
Immobilisations corporelles	510 079,33 €	134 608,82 €
Opérations ordre et patrimoine	188 236,56 €	
* route de la Charniaz/Ferme Paccot	52 829,03 €	16 051,12 €
* rénovation école élémentaire	50 303,59 €	1 987 736,01 €
Parking cimetière Loëx	8 500,52 €	131 499,48 €
Voie Verte Fillinges RD 907	4 320,00 €	120 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 419 081,74 €</b>	<b>2 435 153,34 €</b>

Concernant les investissements et en rajoutant le définit reporté 2022 qui s'élèvent à -34 810.78 €, il en résulte un déficit global (y compris les RAR) de 1 389 176.49 €.

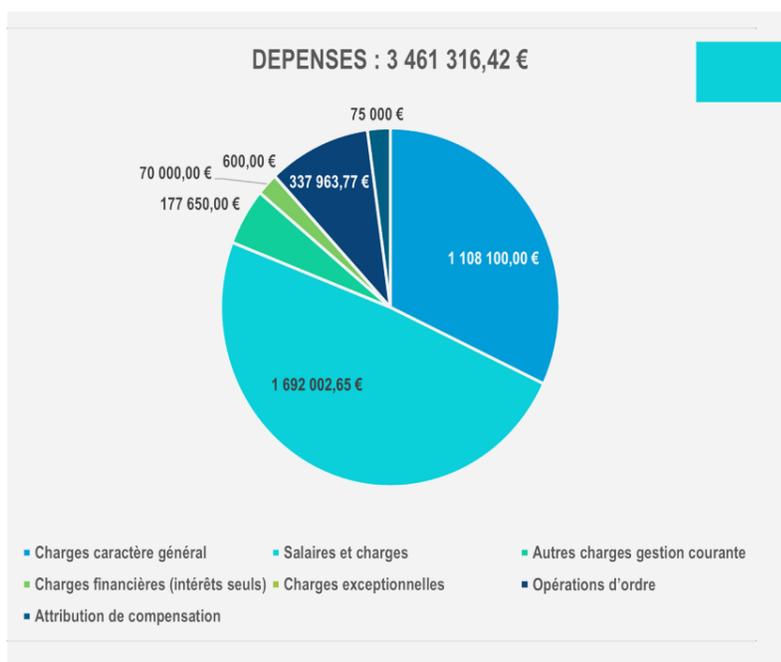
Ce déficit sera couvert par le résultat de -1 617 251.69 € et le solde soit 228 075.20 sera reporté au budget prévisionnel 2024.



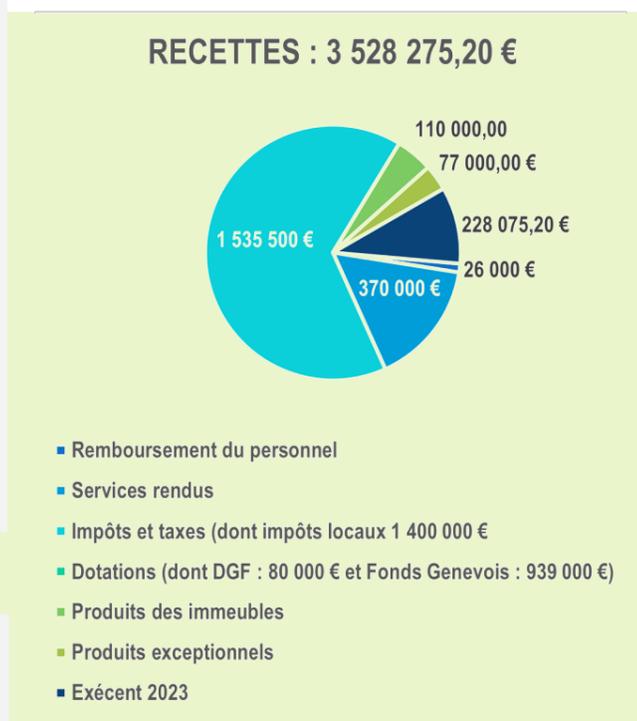
\*RAR : Reste à réaliser

RECETTES	Recettes	RAR* recettes
FCTVA	71 722,65 €	
Taxe Aménagement	56 038,90 €	
Opérations ordre et patrimoine	783 676,95 €	
Subventions et souscriptions	165 753,08 €	177 680,00 €
Immobilisation corporelle	0,00 €	
Report 2022	1 244 997,79 €	
<b>TOTAL</b>	<b>2 322 189,37 €</b>	<b>177 680,00 €</b>

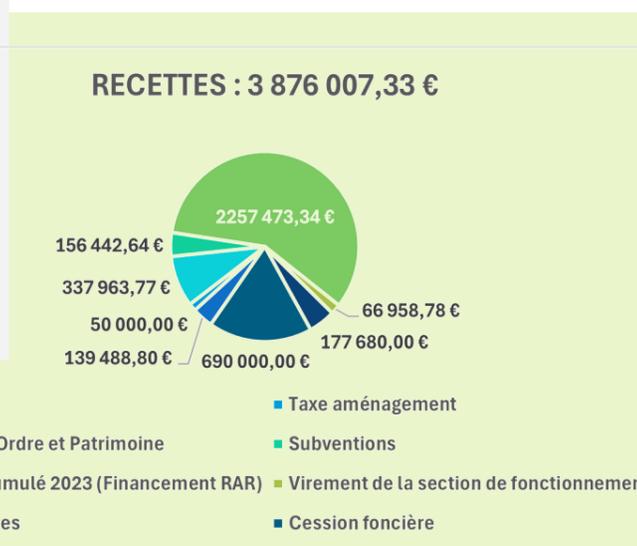
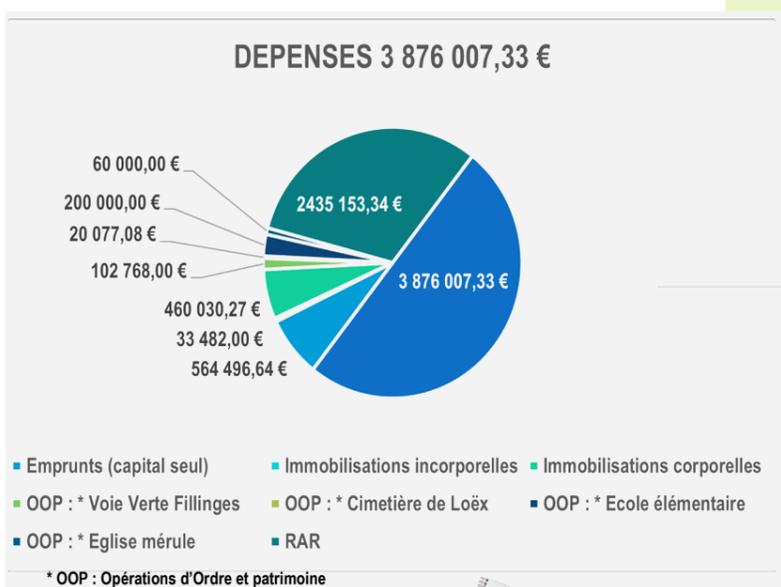
### FONCTIONNEMENT 2024



Le résultat prévisionnel de fonctionnement en 2024 s'élève à : **66 958,78 €**, montant reporté en investissement 2024



### INVESTISSEMENT 2024



### Zoom sur le service comptabilité / finances de la commune

Le service Comptabilité et Finances participe à l'élaboration de la stratégie budgétaire de notre commune. Raquel Albi, agente dans ce service depuis 2018 est chargée de l'élaboration des budgets, en relation avec les élus, ainsi que du suivi de son exécution (gestion des factures, devis, bons de commandes...).

Elle travaille en collaboration étroite avec la Trésorerie Principale d'Annemasse pour le règlement des mandats, le recouvrement, les titres etc...

Par ailleurs, elle veille au suivi des subventions allouées pour la construction d'un bâtiment, l'amélioration d'un service, l'achat de mobilier urbain, des travaux de voirie ou encore l'organisation d'une manifestation culturelle ou extra-scolaire...

Madame Albi gère aussi les dépenses liées à la rémunération des agents et les subventions aux associations bonnoises. Elle est garante des conventions qui lient la commune avec différents organismes ; elle supervise les re-

cettes du fonds frontalier, des loyers à percevoir, des recettes de la restauration scolaire et travaille en lien étroit avec les régisseurs des services de la mairie.

Chaque jour, elle doit superviser le "P503" qui est un compte d'attente sur lequel chaque recette est affectée d'un numéro d'ordre.

Depuis janvier 2023, la commune de Bonne applique la nomenclature budgétaire et comptable appelée "référentiel M57".

# Dossier : Budget 2024 (suite)

## Vie Municipale

### COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

**Les années se suivent et se ressemblent, chaque année l'exercice du budget monopolise l'attention..**

Si les comptes de fonctionnement enregistrent les dépenses et les recettes liées à la vie quotidienne de la collectivité, ceux d'investissement illustrent les engagements de la commune pour des travaux plus importants et uniques.

### FONCTIONNEMENT 2023

#### Dépenses

Pour l'année 2023, le total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à **3.524.751,53 €**. La masse salariale représente toujours la principale dépense à **1.574.621,35 €**. L'ensemble des agents travaillant pour la collectivité est au nombre de 47, mais compte tenu des temps partiels cela représente 37,40 agents équivalent temps plein (ETP). La grande majorité des agents travaille pour les services enfance et crèche qui comptent 24 ETP. Les achats d'énergies ainsi que ceux liés au restaurant scolaire et aux fournitures diverses totalisent **479.352,86 €**, une augmentation de 155.869€ liée principalement à l'augmentation de l'énergie. Les services extérieurs relatifs à l'entretien des bâtiments et voiries de la commune, aux maintenances diverses s'élèvent à **268.216,72 €**. Les autres services extérieurs ont totalisé **205.826,71 €** répartis entre les honoraires divers, les transports, le nettoyage des bâtiments et la reprise des manifestations communales et des sorties scolaires. Les Impôts et Taxes payés atteignent **21.995,48 €** et les Autres Frais de Gestion courante **177.095,13€**.

Le total des **charges financières** qui constatent la seule part des intérêts s'est élevé à **79.997,09 €**. Le prêt contracté en 2021 pour la rénovation de l'école élémentaire à un taux de 0,49% se rembourse déjà. Les charges exceptionnelles représentent **259,60€**. Les opérations d'ordre pour **643.131,86 €**, constatent la sortie des immobilisations cédées pour 336.838 € terrain Sous Malan principalement et l'amortissement des immobilisations réalisées antérieurement pour 306.293,25€. La contrepartie de ces deux dépenses se trouve en recettes d'investissement de façon à neutraliser cette dépense théorique permettant ainsi de créer une recette d'investissement équivalente. L'attribution de compensation qui constate la différence entre les revenus de l'ex taxe professionnelle encaissée maintenant par Annemasse-Agglomération, 248.097 €, et les différents services mutualisés comme la Police, la Voirie, le SIG, la Maison de l'Habitat, le Commerce et la ZAE, le RLPI, l'entretien des poteaux incendie, l'enseignement musical... dont nous bénéficions est désormais négative de **74.254,73€**.

#### Recettes

Les recettes de Fonctionnement ont totalisé **3.847.587,66€**. Les remboursements d'assurances au titre des arrêts de travail totalisent **32.764,46 €**. Les recettes liées aux **Services Proposés** crèche, cantine, périscolaire s'élèvent à **366.324,28€**, sans atteindre encore le niveau de 2019 de 428.938,85€... Les revenus perçus principalement au titre des **Impôts Locaux** et taxes additionnelles sur l'électricité totalisent **1.606.650,84€**, les **revenus de la fiscalité directe, taxe foncière et taxe d'habitation augmentent à 1.409.214.-€**. Suite à la réforme de la taxe d'habitation, celle-ci est figée depuis 2019. Pour compenser la perte inhérente à l'augmentation naturelle de cette taxe, l'Etat a réformé le partage des taxes en transférant aux communes la part de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), antérieurement perçue par le Département pour 12,03% à laquelle s'ajoute le taux communal revalorisé à 14,72% en 2021. De même, la Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties est passée en 2021 de 48,74% à 50,81% mais pour des assiettes de taxes relativement faibles.

Les dotations de l'Etat atteignent **1.322.552,99 €**, dont 960.759 € au titre du reversement des fonds genevois. La participation de la Caisse d'Allocations Familiales aux services liés aux enfants s'est élevée à 197.193,78 €. Les **revenus des biens de la commune** loués ont totalisé **115.755,42 €**. Outre des **produits financiers** pour **75,85 €**, des **produits exceptionnels** à hauteur de **333.158 €** constatent la sortie du bien Sous Malan. Des opérations d'ordre d'un montant de **47.691,47 €** constatent principalement une reprise sur amortissements.

Au titre de l'année 2023, nous obtenons un résultat positif de **322.836,13 €**. En rajoutant l'excédent positif de 2022 d'un montant de **1.294.415,56 €**, le total de **1.617.251,69 €** permettra d'une part de couvrir le déficit d'investissement de 2023 et d'autre part de générer des potentialités d'investissements pour le budget 2024.

### INVESTISSEMENT 2023

#### Dépenses

Les dépenses d'investissement ont totalisé **1.419.081,74 €**. Les dépenses engagées sur l'exercice mais non réalisées sur 2023 RAR, s'élèvent à **2.435.153,34 €** en grande majorité pour la rénovation de l'école élémentaire. Le remboursement du capital emprunté s'est élevé à **484.323,33 €**. Au 1<sup>er</sup> janvier 2024 notre endettement total s'élèvera à 4.258.987,12 € et cet endettement passera à 3.774.664 € au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le financement des biens acquis par l'intermédiaire de l'EPF, Etablissement Public foncier, s'élève à **80.173,31 €** pour le financement des maisons PALLADO, FROHEIM et terrain "Macheret" sous le stade. Des opérations patrimoniales à hauteur de **188.236,56€** génèrent pour partie des recettes d'investissement. Des études d'urbanisme et des études pour des projets de travaux ont totalisé **38.925 €**. Des RAR d'immobilisations incorporelles pour le projet SPR de Haute-Bonne principalement totalisent **38.237,91 €**. Des subventions d'équipements versées à Annemasse-Agglomération au titre de la zone d'activité pour **6.569 €**.

Les immobilisations corporelles s'élèvent à **503.510,33 €** dont 46.592 € au titre de l'ENS, des travaux de voirie 213.260,20 €, aménagement chemin des Grands Champs, route de Limargue, parking Pralère, route de Milly. Des RAR à hauteur de **134.608,82 €** complètent ce poste, principalement pour des travaux au titre de l'ENS 23.592 €. Et des travaux de voirie pour 71.627 €. Les investissements plus conséquents sont classés en opération. Ces opérations totalisent **115.953,14 €** sur l'exercice 2022. La dernière tranche des travaux de la Route de la Charniaz s'élève à 52.829,03 € plus 16.051,12 € de RAR... Des études débutent pour la rénovation et l'extension de l'école élémentaire à hauteur de 50.303,59 € et de ce fait des RAR importants sont reportés à hauteur de 1.994.756,01€. L'aménagement du parking du cimetière de Loëx débute, 8500,52 € d'études constatées sur 2023 et 131.499,48 € d'études et de travaux restant à réaliser sur 2024. L'aménagement de la Voie Verte vers Fillinges ainsi que le réaménagement de la RD907 "Sous Malan" sont envisagés ; des études pour 4320 € ont été faites en 2023 et des dépenses sont estimées en RAR à hauteur de 120.000 €, montant correspondant à des subventions reçues.



#### Recettes

Les recettes d'investissement propres à l'année 2023 s'élèvent à **2.322.189,37 €**, dont **71.722,65 €** de FCTVA, **56.038,90 €** de taxe d'aménagement, **643.131,86 €** d'opérations d'ordre (contrepartie en dépenses de fonctionnement), **140.545,09 €** d'opérations patrimoniales relatives aux cessions d'actifs (contrepartie en dépenses d'investissement) **165.753,08€** de subventions complètent les recettes auxquelles il faut rajouter le montant de **1.244.997,79€** correspondant au besoin de financement de l'année 2022 au titre des RAR réalisés en 2023.

En déduisant **34.810,78 €** résultat cumulé négatif de l'année 2022 du solde Recettes – Dépenses d'investissement, on obtient un résultat cumulé positif de **868.296,85€**.

En ajoutant les recettes de RAR, 177.680 €, et en déduisant les dépenses de RAR, 2.435.153,34 €, à ce montant précédent, on obtient le besoin de financement global pour 2023 arrêté à **1.389.176,49 €**.

De ce fait, le solde des RAR 2023 à hauteur de 2.257.473,34 € est déjà financé au titre de l'exercice 2023.

Ce montant sera couvert par le résultat de fonctionnement de **1.617.251,69 €** et le solde, soit **228.075,20 €** sera reversé au Budget Primitif 2024.

### BUDGET PREVISIONNEL 2024

#### FONCTIONNEMENT

La masse salariale, principale dépense, a été estimée à **1.692.002,65 €**, les charges à caractère général pour **1.108.100 €**, les autres charges de gestion à **177.650 €**, les intérêts d'emprunts à **70.000 €**, les charges exceptionnelles à **500 €**, les opérations d'ordre à **338.063,77 €** et notre participation à l'Attribution de compensation versée à Annemasse Agglomération à **75.000 €**, pour un total de **3.461.316,42 €**.

Les recettes sont estimées à **3.300.200€**. En ajoutant le solde reporté de 2022 de **228.075,20 €**, c'est un solde positif de **66.957,78 €** qui peut être transféré à l'investissement pour 2024.

#### INVESTISSEMENT

Outre le report ci-dessus de **66.958,78 €**, les recettes prévisionnelles s'élèvent à **1.373.895,21€** soit des subventions estimées à **156.442,64 €** les opérations d'ordre précitées de **337.963,77 €**, le FCTVA et la TLE pour **189.488,80 €**, ainsi que les ventes du foncier pour **690.000 €**, vente Maison Huissoud et vente à Halpades (Bajolaz).

Ce total de recettes va permettre de générer un montant de nouvelles dépenses pour **1.440.853,99 €**.

Cette somme permettra :

- le remboursement du capital emprunté à concurrence de **484.323,33 €**, et remboursement annuel auprès de l'EPF pour **80.173,31€**.
- des frais d'études à hauteur de **33.482 €**, révision PLU, étude réaménagement médiathèque. Des immobilisations non affectées à concurrence de **460.030,27 €**, dont 122.293 € pour la première tranche de la vidéosurveillance, des travaux de voirie pour 143.132 €, des travaux de mise en conformité à la crèche pour 44.755 €, des rachats de chapiteaux, rachat d'un camion d'occasion...
- Les immobilisations affectées à des opérations totalisent **382.845,08 €** soit :
  - \* rénovation de l'école élémentaire : 200.000 €
  - \* aménagement du cimetière de Loëx solde : 20.077,08 €
  - \* Voie Verte Bonne-Fillinges et RD 907 : 102.768 €
  - \* Travaux réfection Eglise (mérule) : 60.000 €

# Vie Municipale

## Silence ça pousse à la crèche, grâce aux jardiniers en herbe !

### Journée festive avec les parents au mois de juin

Pour clôturer l'année scolaire, l'équipe de la petite crèche a proposé un moment de partage avec les familles autour d'une journée exceptionnelle sur le thème du CAMPING !

Au programme : petit déjeuner de bienvenue, ballade vers le chemin d'Orlyé, pique-nique et après-midi ludique autour de jeux d'eau, musique, machine à bulles et glaces !

Un grand merci aux familles qui nous ont accompagné durant cette journée, grâce à vous, la convivialité était au rendez-vous !

Toute l'équipe de la petite crèche vous souhaite une bonne rentrée !

### Autour de l'itinérance ludique : favoriser le contact avec la nature ...

La nature est essentielle pour le développement harmonieux et la bonne santé du jeune enfant, c'est pour cela qu'à la petite crèche "O' comme 3 Pom" un nouvel axe pédagogique de l'itinérance ludique est en train de voir le jour : "favoriser la libre circulation intérieur / extérieur". L'objectif est de permettre à l'enfant d'être en contact avec les éléments naturels au cours de toutes les saisons : sauter dans les flaques d'eau en automne, se rouler dans la neige en hiver, écouter le chant des oiseaux au printemps et faire des batailles d'eau en été... Une belle aventure sensorielle attend les jeunes enfants pour l'année 2024/2025.



## Et si le bonheur se trouvait à l'accueil de loisirs ?



**P**endant les vacances scolaires, les enfants peuvent passer de chouettes moments grâce à l'accueil de loisirs mis en place sur la commune. Cette année, les enfants ont été accueillis du 8 juillet au 2 août.

Une quarantaine d'enfants a eu la chance de profiter des activités mises en place par l'équipe d'animation.

Au menu : laser game dans la forêt enchantée à Epagny, atelier peinture et poterie "comme à la préhistoire" et visite des Gorges du Cerdon, pique-niques, des veillées avec les jeux de la nuit et du théâtre ou encore l'élection de Mister et Miss Festi'centre !

Une chose est sûre, c'est que certains regrettent que ce soit terminé et attendent avec impatience les prochaines vacances !



## A la médiathèque...

2024 est une année marquée par le sport et la compétition et le réseau Intermède comptait bien s'inscrire dans cette dynamique ! Les bibliothèques du réseau ont proposé et proposeront encore, en cet automne, des animations alliant littérature, jeux, médias et sport !

Certains ont eu la chance de voir le spectacle de percussions aquatiques à mains nues, AKUTUK ORIGINS, d'autres ont pu profiter des lectures à la piscine et d'autres ont découvert l'exposition "Femmes Olympiques" à la bibliothèque et la MJC d'Annemasse.

Poursuivant cette thématique, Cécile Quinson animera un atelier "SMASH ! Sport et graphisme, Viens imprimer ton affiche sportive !", le mercredi 9 octobre de 15h à 17h à la médiathèque de Bonne. Le mercredi 16 octobre, de 14h à 17h30, les enfants (et les parents s'ils le souhaitent) se retrouveront pour un après-midi ludique autour d'un jeu de l'oie sportif !

Au mois d'octobre, le réseau, fêtera ses 5 ans et organisera pour l'occasion, un parcours-jeux, "Les jeux d'Intermède". L'ensemble des animations proposées seront à retrouver sur le site : [www.bibliotheques-intermede.fr](http://www.bibliotheques-intermede.fr)

Depuis le mois de juin, des lecteurs et des bénévoles de la médiathèque sont à pied d'œuvre et découvrent les 10 livres proposés de la sélection 2024 de "Lettres Frontière". Début novembre, ils éliront leur coup de cœur et l'équipe de la médiathèque invitera au printemps, dans ses locaux, un des dix auteurs Suisses ou de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Le prêt de documents à la médiathèque est gratuit pour tous. Vous pouvez emprunter 15 ouvrages pour une durée de 4 semaines et profiter des ressources numériques du réseau Intermède et de Savoie-Biblio, E-medi@, comme la presse en ligne, l'autoformation ou encore des offres cinéma, musique ou spectacles.

Médiathèque de Bonne : 194 avenue du Léman -  
74380 Bonne - Tél 04 50 36 21 58 -  
[mediatheque@mairie-bonne.fr](mailto:mediatheque@mairie-bonne.fr)



Premières élections pour Antoine Dufour (accompagné sur la photo de sa sœur) et la doyenne des électeurs Bonnois : Etienne Duranthon qui n'aurait manqué pour rien au monde son rendez-vous avec les urnes !



## Un nouveau visage à la Police Municipale Intercommunale



Bernard Masquelier a quitté ses fonctions en tant que chef de la Police Municipale Intercommunale, qui regroupe les six communes suivantes : Cranves-Sales, Saint-Cergues, Juvigny, Machilly, Lucinges et Bonne, fin 2024, pour une retraite bien méritée. Il est resté en poste une quinzaine d'années au service de la population locale et a reçu pour récompenser ses services, une médaille d'honneur, régionale, départementale et communale. Agents et élus de la mairie l'appréciaient beaucoup et toute l'équipe lui souhaite une belle retraite !

Un départ annonçant souvent une arrivée, les agents de la Police Municipale, les maires de Bonne et de Lucinges ont accueilli le nouveau chef : Christophe Reigneau, le 1er août. Auparavant, ce dernier était en poste en tant que chef de service à la Police Municipale d'Annecy. Nous lui souhaitons la bienvenue et pleine réussite dans ses nouvelles fonctions. Les bonnois seront amenés à le rencontrer lors de ses patrouilles.



## Propagande électorale : évitons le gaspillage !

**A** l'issue de chaque scrutin, les Plis Non Distribués (PND) de la propagande électorale, envoyés par les Préfectures, sont remis aux communes par La Poste. Sur les enveloppes sont notés les motifs de non-distribution :

- soit "destinataire inconnu à l'adresse indiquée",
- soit "défaut d'adressage".

Le travail d'analyse de ces PND prend beaucoup de temps et la plupart des enveloppes auraient pu être distribuées.

Une fois ces PND triés et analysés, la commune peut procéder à la radiation des électeurs. Afin d'éviter de vous faire radier des listes électorales par erreur, nous vous remercions de bien vouloir penser à :

- vérifier l'accès à votre boîte aux lettres,
- noter le prénom de votre/vos enfant(s) sur la boîte aux lettres,
- déclarer votre nouvelle adresse à la mairie si vous avez déménagé mais que vous êtes restés dans la même commune (produire un justificatif de domicile à votre nom de moins de 3 mois),
- vous inscrire sur la liste électorale de votre nouvelle commune si vous avez déménagé dans une autre commune.

**Nous vous rappelons que vous pouvez vérifier votre situation électorale via le site [service-public.fr](http://service-public.fr)**

### Résultats élections Européennes à Bonne

Inscrits : 2081 ; Votants : 1168 ; Exprimés : 1137 ; Blancs : 9 ; Nuls : 22.

**Liste conduite par :** Jordan Bardella : 321 ; Valérie Hayer : 219 ; Raphaël Glucksmann : 137 ; François-Xavier Bellamy : 112 ; Marie Toussaint : 91 ; Marion Maréchal : 62 ; Manon Aubry : 61 ; Hélène Thouy : 23 ; François Asselineau : 23 ; Jean-Marc Gatoriani : 22 ; Florian Philippot : 21 ; Léon Deffontaines : 17 ; Jean Lassalle : 12 ; Marine Cholley : 5 ; Guillaume Lacroix : 5 ; Yann Wehring : 2 ; Nathalie Arthaud : 1 ; Pierre Larrourou : 1 ; Selma Labib : 1 ; Edouard Husson : 1. Les autres candidats n'ayant eu aucune voix.

### Résultats élections Législatives à Bonne (4ème circonscription) :

Inscrits : 2087 ; Votants : 1447 ; Exprimés : 1405 ; Blancs : 32 ; Nuls : 10 :

V. Duby-Muller : 955 (67.97 %) ; M. Luho : 450 (32.03 %) ;

**COLLOUD**  
SARL  
*le sens de la mesure*  
**Géomètres-Experts**  
*Au service des particuliers,  
collectivités et professionnels  
de l'immobilier*

**ANNEMASSE** 7 rue du Vernald - 74100  
**DOUVAINE** 26 avenue de Thonon - 74140  
**NEYDENS** L'octogone 226 rue du Jura - 74160

www.colloud-geometre-expert.com  
04 50 92 52 20 contact@colloud-geometre.com

**eltis**  
*Génie électrique*  
Concepteur de solutions électriques innovantes

33, route de Frangy - Meythet - 74960 ANNECY  
Email : hello@eltis.fr  
Tél : 04 50 24 24 75 - Fax : 04 50 24 24 76

**Didier Martinez**  
Artisan peintre

**1000 & 1 IDEES**  
PEINTURE

328, chemin des prés potex  
74380 Bonne  
tel : 04 50 38 07 02 / 06 64 46 00 80

**Pierre LAMBRÉ**  
Architecte DPLG  
**04 50 43 36 96**

115 route de Sous-Lachat  
74380 - Bonne  
lambre.archi@orange.fr

**LACROIX AUTO OCCASIONS**  
984 avenue du fer a cheval 74380 Bonne  
0645108140  
**SERVICE CARTE GRISE**

**ROGUET**

**PAYSAGE** **PISCINE & SPA** **JARDIN SERVICE**

Aménageons & entretenons votre havre de paix  
ROGUET, l'expert de vos extérieurs

ROGUET PAYSAGE & ROGUET JARDIN SERVICE  
849 Route de Loëx 74380 BONNE  
04 50 39 21 55

ROGUET PISCINE ET SPA  
157 route Vouards 74140 SAINT-CERGUES  
04 50 43 50 05

www.roguet.fr

**ART & DESIGN**  
Agencement d'intérieur  
**CUISINES**  
Salle de bains  
Parquets - Dressing  
Claude Lekieffre

Fax 04 50 39 28 41  
art.et.design74@gmail.com  
Avenue du Léman - 74380 BONNE **04 50 36 27 60**

**SAS THERMOZ**  
**ASSAINISSEMENT**

- Débouchage, curage toutes canalisations
- Inspection par caméra vidéo
- Vidange curage fosse septique, puits perdus
- Location de bennes

74100 Ville-la-Grand  
Tél. 04 50 38 50 92

74200 Thonon  
Tél. 04 50 70 17 70

# Vie Municipale

## Une ZAenR, pour quoi faire?

Le 6 juin dernier, une réunion publique invitait les habitants du territoire à échanger sur la Zone d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAenR). Pauline Plagnat, maire de Machilly et vice-présidente à Annemasse-agglo au service environnement a animé cette réunion.

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER) fait de la planification territoriale une disposition majeure en remettant les communes au cœur du dispositif.

Les zones d'accélération des énergies renouvelables correspondent à des zones jugées, préférentielles et prioritaires par un bureau d'étude mandaté par Annemasse-agglo pour les 12 communes. Les zones pré-définies sont à soumettre en concertation avec le public d'où l'organisation de réunions publiques dans chaque commune.

L'objectif national est d'atteindre la neutralité carbone en 2050, soit de contenir une hausse des températures ne devant pas dépasser les 1.5° pour conserver un habitat vivable selon le rapport du GIEC. Malheureusement dans notre département, la tendance est déjà de + 2°.

Le développement des énergies renouvelables comme le photovoltaïque (au sol ou sur les bâtiments publics), le solaire thermique, l'éolien, l'hydroélectricité, le biogaz, etc... sont préconisés en fonction du potentiel du territoire.

Pour la commune de Bonne, l'énergie à favoriser est le photovoltaïque. Nous regrettons néanmoins que trop peu d'habitants ne se soient déplacés à l'occasion de cette réunion dont la thématique impacte indéniablement la qualité de la vie dans notre village.

Rosanna Dullaart

### NOUVEAU CONTRÔLE D'ACCÈS EN DÉCHETTERIE

Remplacement des vignettes d'accès par un système de lecture de plaque d'immatriculation

**Enregistrez-vous en ligne pour continuer d'accéder aux déchetteries**

+ d'infos

Service gestion des déchets  
04 50 87 88 88  
infotri@annemasse-agglo.fr

Nous vous informons que le système d'accès à la déchetterie de l'agglomération vient d'être mis à jour, passant d'un système de vignettes à un système de barrières avec lecture de plaques d'immatriculation.

Vous trouverez les renseignements et les procédures à suivre sur le site : <https://www.annemasse-agglo.fr/>.

## Pour le repas des aînés 2024, pensez à retourner le coupon réponse !

Le 13 octobre prochain, aura lieu le traditionnel repas des Bonnois de plus de 70 ans. Cette rencontre annuelle est l'occasion de se retrouver autour d'un bon déjeuner dans une ambiance festive et amicale.

Depuis la crise du covid, la commune propose à ses aînés, le choix entre un panier garni et le repas dans la salle communale. Pour des raisons économiques, elle est contrainte à partir de cette année, de distribuer les paniers uniquement pour les habitants **de plus de 80 ans** (qui peuvent, bien sûr, opter entre le panier et le repas).

Vous trouverez ci-dessous, un coupon-réponse à retourner avant le 1<sup>er</sup> octobre pour le repas et avant 1<sup>er</sup> décembre pour le panier (distribution des paniers les lundi 16 et mardi 17 décembre en mairie).



**Coupon-réponse à retourner avant le mardi 1er octobre 2024**  
à la Mairie de BONNE – 479 Vi de Chenaz – 74380 BONNE

NOM, Prénom : .....  
Adresse : .....  
Tél : .....  
Courriel : .....

Participera au repas du dimanche 13 octobre 2024

Ou/J'ai plus de 80 ans et souhaite recevoir le panier gourmand

Nombre de personnes (pour les paniers : 1 panier/foyer) :

#### TRANSPORT :

Si vous ne disposez pas de moyen de locomotion, souhaitez-vous que l'on vienne vous chercher ?

OUI  NON

### Une journée à Coppet pour les aînés



Le 25 avril dernier, l'équipe du CCAS avait organisé une sortie "Découverte des transports locaux" pour les aînés de plus de 60 ans de la commune.

Les participants prenaient le départ de Bonne en bus pour rejoindre dans un premier temps la gare d'Annemasse, puis montaient dans le CEVA, direction Coppet, en Suisse. A l'issue de ce voyage, ils ont déjeuné au café de Coppet, et pu profiter d'une visite du château et d'une promenade dans le parc.

# Droit d'expression

"La présente tribune est ouverte à la liste d'opposition : Bonne soyons acteurs du changement"

Texte non parvenu dans les délais de bouclage.



## En 2025, Bonne fêtera les 800 ans de son château !



*Si le projet vous séduit, vous avez des idées, vous souhaitez être bénévoles, vous possédez des documents que vous acceptez de partager, contactez le service communication de la mairie ([communication@mairie-bonne.fr](mailto:communication@mairie-bonne.fr)).*

**A**u Moyen-Age, notre village était une châtellenie. Le terme désignait la plus petite unité de découpage administratif. En 1225, le château se construit à Haute-Bonne. Et c'est en 1246 que le nom de "Bonne" apparaît pour la première fois, sur un acte notarial. Dans cet acte, on peut lire que l'Eglise de Genève donne une location à perpétuité, la terre de Charniaz, à Aymon, fils de Guillaume Mestral de Sallanches.

Le village, comme aujourd'hui, est composé de deux emplacements distincts : Haute-Bonne, pôle militaire, place fortifiée au XIII<sup>ème</sup> siècle, avec son église, et Basse-Bonne, au pied des fortifications, qui joue un rôle commercial.

De part sa situation géographique, carrefour entre Ancey et Genève, Bonne est au cœur de lutte entre Troupes de Savoie, de Genève puis de Berne, et par la suite entre Savoie et France.

Le Faucigny intégrera les états de Savoie en 1355. Ce rattachement est le fruit de nombreuses tractations entre le Roi de France, Jean le Bon et le Comte de Savoie, Amédée VI.

Au XVI<sup>ème</sup> siècle, les fortifications et le château furent démolis. Aujourd'hui, on peut apercevoir les vestiges des remparts dominant notre village.

En 2025, la commune célébrera les 800 ans du château. Pour l'occasion, notre village tout entier fera un retour vers le passé et arborera les couleurs du Faucigny : animations, expositions, présentation de la monographie de Bonne écrite par Claude Barbier, concerts, participation des élèves de l'école...

## Focus sur les archives de la commune

"Les archives sont l'ensemble des documents, y compris les données, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité." (Code du patrimoine, art. L. 211-1)

Les archives doivent être conservées pour 3 raisons :

- pour la gestion des affaires
- pour la justification des droits de la collectivité et des administrés
- pour la sauvegarde de la mémoire et du patrimoine

Les collectivités sont propriétaires et responsables de leurs archives. Les frais de conservation qui couvrent à la fois l'achat de matériaux de conditionnement, la restauration ainsi que l'aménagement de locaux adaptés constituent donc une dépense obligatoire.

Les archives électroniques, telles que les courriers électroniques, les documents bureautiques ou les bases de données, sont des archives publiques et sont, à ce titre, soumises aux mêmes règles de gestion que les documents papier.

Les archives publiques sont librement et gratuitement communicables à toute personne sous réserve du respect des règles de communicabilité et de consultation.

Afin de respecter ses obligations en termes de classement des archives, la commune de Bonne a décidé de faire appel à la mission Archives du CDG74, dont l'une des archivistes intervient actuellement dans la commune.

Son travail, ainsi que les éliminations qu'elle propose (basées sur des circulaires de tri) sont soumis au contrôle scientifique et technique de l'Etat, exercé par les Archives Départementales.

Cette mission prend la suite d'une première étape, réalisée en 2022, qui avait consisté à procéder à la préparation de la destruction de toutes les archives éliminables dont les délais de conservation étaient arrivés à terme (près de 37 mètres linéaires d'archives).

Cette année l'objectif est de mettre à jour le classement des archives papier qui avait été réalisé en 2005. Le traitement permet de trier les archives destinées à la conservation définitive (ou historique) de celles destinées à une élimination physique dès cette année ou dans les années à venir. Le traitement donne lieu à la rédaction d'inventaires pour retrouver aisément les dossiers classés. Les inventaires détaillent boîte par boîte le contenu des dossiers avec les intitulés, les pièces qui les composent et les dates.

La mission permet aussi de donner des conseils, tant sur la constitution des dossiers que sur l'aménagement des salles d'archives.

La commune de Bonne conserve les archives de la mairie de Bonne, ainsi que celles de Loëx dont elle a récupéré les fonds après sa fusion. Les archives les plus anciennes remontent à 1754.

Lucile Perchappe  
Archiviste au CDG 74

## Travaux : aménagement d'une zone de stationnement au cimetière de Loëx

Après plusieurs années de réflexion, la commune a réalisé le joli projet d'aménagement de stationnement pour les véhicules aux abords du cimetière de Loëx. Tout cimetière se doit d'avoir un stationnement public à proximité. Cela devenait nécessaire lors de manifestations sur le secteur de Loëx, notamment pour les nombreux promeneurs, randonneurs, qui viennent régulièrement découvrir l'Espace Naturel Sensible du Plateau de Loëx, pour les familles, venues rendre visite à leurs défunts ou encore lors des commémorations. L'aménagement est volontairement sobre, afin de s'intégrer dans le paysage et participer à la préservation du lieu. Une table, une fontaine à eau et un banc ont été installés, espace de convivialité, de repos et de rencontres.

Un grand merci, aux familles Gex Fabri Catherine et aux familles HUG, les exploitants agricoles, de nous avoir fait confiance pour la réalisation de ce projet. Merci à Monsieur Claude Boudet de nous avoir permis de disposer nos Points d'Apport Volontaire sur son terrain pendant toutes ces années. Aujourd'hui les PAV sont intégrés dans le projet. Nous remercions d'ores et déjà chacun de respecter la propreté et la tranquillité du lieu.



**Denis SERVAGE**  
Adjoint aux Travaux, au Développement durable et à l'Ecologie

# Environnement & solidarité



animaux-secours

## Les chiens catégorisés

Une réglementation particulière encadre les chiens dits "dangereux", classés en deux catégories distinctes. Elle implique une plus grande responsabilité pour leurs maîtres avec des obligations à connaître et des précautions à prendre.

### Les chiens de catégorie 1

Il s'agit des chiens dits "d'attaque". La catégorie 1 se compose de 3 types : (est considéré par "type" le croisement de plusieurs races)

- Chiens de type American Staffordshire terrier, également appelés "pit-bulls",
- Chiens de type Mastiff, également appelés "boerbulls",
- Chiens de type Tosa.

L'objectif de la loi de 1999 étant de limiter le nombre de chiens de catégorie 1, toute acquisition, cession à titre onéreux ou gratuit, introduction ou importation sur le territoire français est interdite et passible de 6 mois d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.

### Les chiens de catégorie 2

Il s'agit des "chiens de garde et de défense". La catégorie 2 se compose de 3 races et 1 type :

- Chiens de race American Staffordshire terrier,
- Chiens de race Rottweiler,
- Chiens de type Rottweiler (donc croisement de Rottweiler),
- Chiens de race Tosa.

### Le permis de détention

Depuis le 1er janvier 2010, tout détenteur d'un chien de catégorie 1 ou 2 doit posséder un permis de détention. La délivrance de ce document, par la mairie ou la Police Municipale de la commune, est soumise à 3 conditions :

- Posséder une attestation d'aptitude (formation théorique de 7 heures. Pour obtenir la liste des formateurs habilités à dispenser la formation, se renseigner sur le site de la préfecture)

Faire passer à votre chien catégorisé une évaluation comportementale par un vétérinaire comportementaliste entre 8 et 12 mois.

- Posséder les documents justificatifs de l'identification du chien (carte I-Cad), de sa vaccination contre la rage (passeport), le certificat vétérinaire de stérilisation (uniquement pour les chiens de catégorie 1) ainsi que l'attestation d'assurance responsabilité civile.

Il est important de prendre en considération que si ces obligations ne sont pas respectées, les peines encourues peuvent être importantes. Par exemple, un détenteur de chien dangereux qui ne possède pas son permis de détention est puni de 3 mois d'emprisonnement et de 3750€ d'amende ainsi que d'une interdiction temporaire ou définitive de détenir un animal.

Ne sont pas autorisées à détenir un chien de catégorie 1 ou 2 :

- Les personnes mineures ou sous tutelle,
- Les personnes condamnées (casier judiciaire non-vierge),
- Les personnes auxquelles on a retiré le droit de possession ou de garde d'un chien.

### Les obligations du propriétaire

Elles diffèrent quelque peu, en fonction de la catégorie de l'animal.

- Pour tous les chiens catégorisés 1 & 2 : Un chien catégorisé doit obligatoirement être muselé et attaché sur la voie publique. Seules les personnes majeures ont le droit de les promener (mais pas seulement le propriétaire du chien).
- Pour les chiens de Catégorie 1 uniquement : Leur acquisition, leur cession à titre gratuit ou onéreux, leur importation et leur introduction sur le territoire français sont strictement interdites. La stérilisation est obligatoire. L'accès aux transports en commun, aux lieux publics et les locaux ouverts au public est interdit. Ils peuvent être promenés sur la voie publique (muselés), mais en aucun cas entrer dans des locaux ou demeurer dans les parties communes des immeubles collectifs.



# Annemasse Agglo



CONSERVATOIRE DE MUSIQUE D'ANNEMASSE AGGLO

## Vous souhaitez faire l'expérience de la musique ?

L'offre du Conservatoire propose de nombreuses esthétiques (classique, jazz, musiques actuelles), ce qui permet à chacun, enfant dès 3 ans, ado ou adulte, musiciens ou non-initiés, de réaliser son projet artistique en étant accompagné de manière adaptée.

Par sa présence sur 7 sites d'enseignement et par une tarification individualisée et adaptée à tous les foyers du territoire d'Annemasse Agglo, le Conservatoire offre un enseignement musical et théâtral accessible à tous.

Trompette, harpe, percussions, contrebasse, trombone, basson, théâtre ou encore chant, vous trouverez sans doute votre discipline de prédilection et l'esthétique musicale qui vous conviennent.

### Réveillez l'artiste qui sommeille en vous !

Vous souhaitez vous inscrire au Conservatoire ?

La deuxième période d'inscriptions est ouverte du **26 août au 7 septembre 2024**.

Pour vous inscrire, suivez le lien ci-dessous :

<https://conservatoire.annemasse-agglo.fr/inscriptions-reinscriptions>

Vous trouverez ici, les plannings des cours collectifs, la liste des documents administratifs à joindre à votre demande d'inscription, les tarifs...

Et n'oubliez pas que des cours collectifs (éveil musical, l'initiation et la formation musicale, orchestre à vent...) et individuels sont dispensés à l'Ecole de Musique de Bonne (444 rue de Haute-Bonne).

## Aderito Cordoba, une vie au service du football bonnois

**N**é en 1938 en Espagne qu'il a quitté en 1949 pour la France, plus précisément à Perpignan, Aderito Cordoba, le "Fils de rouge" n'a pas eu la chance d'aller aussi longtemps qu'il le souhaitait à l'école. Il profitera donc de ses années passées à l'armée pour obtenir un diplôme d'infirmier militaire. A Perpignan, le jeune homme découvre le foot et jouera même en deuxième division. A cette époque, il lui arrivait d'aller jusqu'à Paris pour jouer au Bataillon de Joinville ! Il a disputé des matchs contre Barcelone, Real Madrid... Mais lors d'un match, il se blesse et doit alors renoncer à une éventuelle carrière professionnelle.

C'est en 1965, qu'il arrive en Haute Savoie, à Ville-la-Grand, où il exerce le métier de cheminot/mécanicien à la SNCF. Plus tard, il sera muté à la gare de Cornavin à Genève.

Déjà passionné par le ballon rond, il devient naturellement entraîneur au FC de Ville-la-Grand, poste qu'il gardera pendant 20 ans ! En 1984, Aderito et sa famille, Christine son épouse depuis 1967, sa fille Cécile et son fils Alexandre, s'installent à Bonne.

Dès lors, il entraîne les diverses équipes bonnoises et celles des communes avoisinantes, comme les débutants, les pupilles, les minimes, les cadets, les juniors et une équipe féminine de joueuses âgées de 17/18 ans. A cette époque, le Président du Bonne AC est alors Monsieur Pralon. Toute la semaine, Aderito entraînait les différentes équipes et le dimanche, il jouait dans la "Première" et ce, jusqu'en 2007. En 2003, les jeunes footballeurs en herbe ont été invités par l'Union Sportive Schleithal en Alsace, à participer à leur traditionnel tournoi.

Mais son implication dans le Bonne Athlétic Club ne s'arrête pas à l'entraînement : il a aussi géré le dossier d'homologation du terrain de foot concernant sa clôture. En effet, la Fédération Française de Football ligue Rhône-Alpes a demandé à la commune de mettre en conformité son terrain. Il a eu à cœur d'organiser les deux tournois annuels joués contre le FC Sion, le FC Servette, ASPTT Grenoble, Aix Université Club ou encore le Onex FC...



Le stade de Bonne ne possédait pas de vestiaires mais juste une cabane en bois, sans eau ni électricité. Une fontaine non loin de là faisait office de lavabo ! Et ce sont les entraîneurs, qui, à tour de rôle, lavaient les tenues des joueurs ainsi que les parents !

Comme la commune d'Arthaz manquait de joueur pour compléter une équipe, le Bonne AC et Arthaz Sports étaient en gestion commune. Pour la recherche de financement du club, Aderito allait à la rencontre des commerçants locaux et le club vendait des goodies à l'effigie du Club (des briquets, des pin's...).

En 1997, Aderito Cordoba a été décoré de la médaille de la Fédération Française de Football District Haute-Savoie Pays de Gex. Une médaille bien méritée pour cette vie passée au service du Club de Bonne !

## Vie communale



Aderito en 1966

*Nous avons un gardien qui va très bien .  
Nous avons des arrières qui foutent tout par terre .  
Nous avons des demis qui font des sauts de cabri .  
Nous avons des avants qui foutent tout dedans .  
C'est Bonne AC ! C'est Bonne AC ! Du foot-ball club*

*Quand ils se lancent, avec la balle .  
Ils ne s'arrêtent que dans les buts , Taratata .  
Après une victoire, tous les coéquipiers .  
S'en vont faire la foire dans les prochens quartiers ,  
Et une à deux vitesses pour se mettre d'aplomb .  
Voilà ce qu'on appelle les bons garçons .  
C'est Bonne AC ! C'est Bonne AC ! Du foot-ball club .  
Taratata...! Taratata...! Taratata*

*Aderito Cordoba .*

Hymne du Bonne AC inventée par Aderito Cordoba

## Dimitri GRANJUX : il est grand et il a du jus !

**J**e ne pense pas que dans l'histoire de Bonne, notre commune ait déjà envoyé l'un des ses habitants aux Jeux Olympiques ; c'est désormais chose faite avec le jeune Dimitri Granjux.

Nous pouvons être fiers d'un tel événement.

Et le "petit truc en plus" (pour coller à une actualité cinématographique heureuse), c'est que notre désormais illustre bonnois va participer dans sa catégorie aux "Jeux paralympiques" de Paris lesquels se dérouleront dans le prolongement des JO "traditionnels".

Enfin, heureusement pour le monde entier, l'éclairage est mis sur tous ces athlètes, hommes et femmes, pratiquant de manière adaptée à leur handicap, des disciplines sportives de haut niveau.

Avec Dimitri, c'est une "histoire d'eau", il se sent comme un poisson en fréquentant les bassins.

Il le faut et le répéter ici : ce ne sont pas des personnes en situation de handicap qui pratiquent un sport olympique ; ce sont de véritables athlètes réalisant en piscine, au stade... des performances sportives de premier plan, ce au regard de leurs situations particulières.

Et ce ne sont pas les athlètes dits "valides" qui me contrediront, tant leurs condisciples de vestiaire connaissent aussi les larmes, le doute, le tout dans la douleur, la sueur, voire le sang...

A ces gens qui, comme Dimitri, nous font et ferons rêver, chapeau bas. Nous leur devons bien au minimum notre reconnaissance, notre gratitude, notre admiration car voici des gens **EXEMPLAIRES**, non pas tant qu'à travers leur sport, ils réalisent des exploits héroïques mais plutôt parce qu'ils sont pour nous toutes et tous, des exemples de volonté, de courage, d'abnégation. Et dire que l'on se plaint souvent de nos petits bobos et contrariétés... qu'est-ce qu'ils devraient dire eux !

Claude Baltassat



*En juin dernier, Dimitri a tenu à rencontrer dans la salle communale, les élèves de son ancienne école. Très à l'aise avec l'exercice de l'interview, il a répondu à toutes les questions préparées au préalable par les enfants, traitant aussi bien de ses exploits sportifs, que de son handicap ou encore de sa vie personnelle.*

# Bonnes Nouvelles

## CABINET HUMAVET

Auparavant installé avenue du Léman, le cabinet Humavet n'est pas inconnu des Bonnois propriétaires d'animaux de compagnie. Depuis septembre 2023, Perrine FOURNEL, la gérante et vétérinaire a emménagé son cabinet dans le centre du village au **n°18 de l'avenue du Léman**.

L'équipe se compose de Perrine Fournel, vétérinaire à temps plein, d'un vétérinaire présent deux matinées par semaine et de deux assistantes. Le cabinet accueille aussi régulièrement des stagiaires étudiant cette spécialité.

Le cabinet propose des soins canins et félins mais aussi des soins dispensés aux nouveaux animaux de compagnie (NAC) comme les lapins, les furets, par exemple.

Les consultations sont dispensées uniquement au cabinet, équipé d'une salle de consultation, d'une salle de chirurgie, d'une chatterie ainsi que d'un chenil pour les animaux hospitalisés. Horaires d'ouverture : du lundi au samedi (fermé le mardi après-midi et le samedi après-midi.)

Tél : 04 50 94 47 51

[www.cabinetveterinairehumavet.fr](http://www.cabinetveterinairehumavet.fr)



## VET'EQUINE

Au n°54 de la rue du Faucigny, se trouve un cabinet de vétérinaire spécialisé dans les soins équin (chevaux, poneys et ânes).

Déjà installée à Bonne depuis 2019, l'équipe a emménagé dans ces nouveaux locaux à la fin de l'année 2023. Elle est composée de 4 vétérinaires venus de régions différentes : Noëmi Verzuu, des Pays-Bas ; Anais Virilli de Toulouse ; Vincent Nokerman de Belgique et Martin Randriamampita, le haut-savoyard. Cyndie, assistante, vient compléter l'équipe.

Les vétérinaires interviennent uniquement sur le terrain. Ils dispensent des soins tels que les vaccins annuels, les abcès de pied, les problèmes respiratoires ou de boiterie.

Le cabinet possède son propre laboratoire d'analyses, de matériel d'imagerie et une boutique dans laquelle sont proposés des produits comme l'alimentation des équidés, des produits préventifs, des pommades, des pansements. Vet'équine est le soigneur des chevaux de l'élevage de la Charniaz à Bonne.

Le cabinet est ouvert tous les jours sauf le mercredi, de 9h30 à 15h. Horaire des consultations à domicile : de 9h à 18h30. Les urgences sont assurées 24h/24h et 7jours/7. **Pour plus d'infos**, consultez leur site : [www.vetequine.fr](http://www.vetequine.fr) ou appelez le 04 50 85 03 49.

## UN NOUVEAU GERANT A LA PARENTHÈSE



Florent Mex a repris la gérance de la Parenthèse le 14 mars dernier, épaulé par sa fille.

Un rêve de 25 ans pour le Bonnois (qui est le petit fils de Simone Rossier, qui sera centenaire en 2025) qui se réalise après avoir été chauffeur de taxi de 2007 à 2023. Il fréquentait l'établissement et a saisi l'opportunité quand il a su que le bar à vin était à vendre. Il a décidé de garder le même concept, un bar à vins et à bières, tout en mettant l'accent sur ses "coups de cœur". Il propose aussi de la petite restauration (bruschetta, tapenade, planche de charcuterie et fromages...), de quoi se régaler ! Une à deux fois par mois, le gérant propose, à ses clients des soirées à thèmes, comme des concerts, du karaoké, des quizz musicaux...

Le souhait de Florent Mex ? Que son établissement soit un lieu de rencontre, de détente en famille ou entre amis, qu'il soit un lieu de vie le soir après le travail et le week-end.

**La Parenthèse : 126 avenue du Fer à Cheval – Ouvert les jeudis, vendredis et samedis de 17h00 à 23h et les lundis, mardis et mercredis de 17h à 22h.**

## LES COPINES

Les Copines sont depuis 9 ans installées à Bonne mais c'est en novembre 2023 qu'elles ont emménagé au **9 avenue du Fer à cheval**.

Chloé et Marine sont les gérantes de cet institut d'esthétique. L'activité de l'institut se concentre sur l'esthétisme, l'onglerie, l'extension de cils et le maquillage permanent. Les rendez-vous en ligne sont préconisés :

<https://institutescopinesbonne.com>

**Horaires d'ouverture** : du lundi au vendredi de 9h à 18h, le mercredi de 9h30 à 15h30 et le samedi de 8h à 18h. Tel : 06 89 67 84 25



## UN AGENT GENERAL AXA

Sébastien Mouthon, agent d'assurance pour AXA, s'est installé à Bonne depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024, au **2 rue du Bief** où il reçoit ses clients de Nangy, St Cergues, Cranves-Sales et bien sûr ceux de Bonne. Deux collaboratrices, Elodie et Marjorie, travaillent à ses côtés. L'agence propose des assurances et des placements. Contactez l'agence au 04 12 05 95 60 pour plus de renseignements. Horaires d'ouverture : du mardi au samedi de 9h à 13h et de 14h à 18h. L'agence est fermée le dimanche et le lundi.

## Retour en images des événements passés dans notre commune



Les élus font visiter Bonne et les bâtiments communaux à Madame Nadia Idiri, Sous-Préfète de Saint-Julien-en-Genevois.



Fête du Four à pain, samedi 6 juillet à Loëx. Toujours un grand succès pour cette fête organisée par l'association la Fascine.



En mai, départ de Sandrine Dubourg, chargée des affaires juridiques à la commune.



On a célébré le cirque cette année à l'école maternelle !

L'équipe au grand complet, prête pour la manifestation "Jeux en fête", au BMF, le 13 mai dernier.



On a eu chaud au cœur lors de la célébration de la Fête Nationale, le 13 juillet sur le stade de Bonne.



Malgré la pluie, les élèves de CM2 de Bonne et d'Arthaz se sont donné rendez-vous (en vélo) sur le plateau de Loëx, pour une belle journée de découverte, de jeux, de sensibilisation à la biodiversité.



### De la cuisine nomade place de la Poste

Six restos ambulants proposent des repas frais et à l'emporter sur la commune. Retrouvez-les sur la place de la Poste pour déguster leurs spécialités, les jours suivants :

Lundi & vendredi soir : Bollystreet

Jeudi soir : Urban Smoker

Mardi soir : Audrey's Paradise

Vendredi midi : Ecofood Truck

Mercredi soir : Asia Food

samedi soir : Thai Express

## Vie communale



### Bouton d'or : l'association qui prend soin de votre corps

#### Pratiquez le self-défense avec le Petit San Shou

Venez découvrir cette forme codifiée de self-défense en milieu restreint de l'école Yang. Elle permet de découvrir la face cachée du Taichi et de développer de nombreuses qualités : rythme, explosivité, précision, esquive, gestion de la distance.

Ce travail avec partenaire est à la fois ludique et esthétique.

Vous pourrez pratiquer selon votre niveau et vos aspirations de manière douce et harmonieuse ou bien dynamique et puissante !

**Nous proposons 6 Ateliers de 2 heures les samedis après-midi**

Inscriptions et renseignements :

Tel : 06 61 25 97 90

email : olivia17lr@gmail.com

L'activité a lieu dans la salle de danse de

l'école maternelle :

479, VI de Chenaz à Bonne

#### Initiation au Tai Chi Chuan

Le Tai Chi Chuan commence par l'apprentissage d'un enchaînement de mouvements lents plus ou moins longs selon les écoles, appelé la forme ou Tao. Notre forme est composée de 108 mouvements scindés en trois parties de style yang, du nom du fondateur, maître Yang Lu Chan (1799-1872) et retransmise aujourd'hui par maître Chu King Hung. Chacun peut apprendre progressivement et à son rythme. L'essentiel est de faire de son mieux dans l'instant présent. L'étude du Tai Chi consiste entre autre de refaire la forme à différents niveaux d'approfondissement.

C'est une discipline qui se pratique seul, mais aussi à deux. Elle comporte plusieurs aspects : la forme, la poussée des mains (Tui-Shou), les applications martiales, l'épée, le sabre. Quel effet recherche-t-on avec cet enchaînement ? La répétition des mouvements en ayant pour objectif la recherche d'une posture juste (l'axe, la répartition du poids sur les jambes, la flexion des genoux, la hauteur des coudes) va favoriser la circulation de l'énergie dans le corps et apporter ainsi une détente et un bien-être. Cet état s'acquière au fil du temps avec la pratique et la persévérance. D'autres aspects sont également abordés : exercices taoïstes, méditation, Qi Gong, Hi Gong, auto-massages taoïstes... Chaque niveau de pratique est en soi riche de découverte.

Début des cours : mardi 17 septembre 2024,

à 19h dans la salle communale

Renseignements sur le site des associations

mairie de Bonne

Enseignants :

Serge ou Michelle : 06 02 37 24 23

#### Le Qi-Gong : la gymnastique de santé

Pour prendre un temps pour vous ressourcer, s'occuper de la bonne santé de votre corps et celle de votre esprit, pratiquez le Qi Gong !

Le Qi Gong : un art de santé pour la prévention et la longévité, une gymnastique énergétique globale, accessible quel que soit votre âge et votre condition physique.

La pratique du Qi Gong régule votre énergie, vous détend et apporte plus de vitalité. Ses atouts et bienfaits sont multiples. Le Qi Gong vous aide à :

-Mieux respirer

-Renforcer et assouplir son corps

-Stimuler son énergie

-Se relaxer dans le mouvement

- Revenir à soi

Véritable gymnastique de santé, le Qi Gong allie des mouvements fluides et continus à la concentration de l'esprit et à la maîtrise de la respiration.

Le Qi Gong vous apporte un excellent outil qui agit sur le stress, les douleurs (articulaires, musculaires), la fatigue, la qualité du sommeil, la tension artérielle et la gestion du poids.

L'association Bouton d'Or vous propose des ateliers complets conçus pour vous retrouver bien dans votre corps et votre esprit, disposer d'un corps souple, fort, et élever votre niveau d'énergie au fil des semaines, selon vos besoins et à votre rythme.

Si vous ressentez le besoin de vous sentir mieux dans votre corps, de disposer de plus d'énergie et de vous reconnecter à vous-même, cette pratique est pour vous !

**Nous proposons 6 Ateliers de 2 heures les samedis matin et une séance d'une heure en semaine (jour non défini)**

Inscriptions et renseignements :

Tel : 06 61 25 97 90

email : olivia17lr@gmail.com

L'activité a lieu dans la salle de danse de

l'école maternelle : 479, Vi de Chenaz

## Libère ton esprit avec le Karaté Kyokai Bonne !

Le karaté est le produit d'une histoire riche, avec de très nombreuses variations liées aux diverses cultures et époques. Sa spécificité est d'avoir gardé toutes les traces de son histoire dans une forme plurielle. Il existe ainsi une grande variété de styles et d'écoles qui en font sa richesse.

Cet art martial permet de se développer dans son entièreté et d'apprendre les techniques de combat et de maîtrise de soi. Sa pratique régulière permet toujours, quel que soit l'âge, d'améliorer un aspect de soi-même, de maîtriser ses peurs, d'être vaillant face aux difficultés de la vie.

La saison qui s'est achevée a révélé de belles progressions chez tous nos licenciés sur la Voie de la main nue. Bravo pour leur parcours lors des différents passages de grade.

**Cette saison, mention particulière pour Ghylaine, notre professeur émérite, promue au grade de ceinture noire 6<sup>ème</sup> DAN. Avec nos vives félicitations !**

Évoquons également François qui a réussi le grade de ceinture noire 3<sup>ème</sup> DAN, mais aussi Alexandre et Casper qui ont réussi le grade de ceinture noire 2<sup>ème</sup> DAN. Bravo à tous !

Nous serons de retour pour les inscriptions le vendredi 13 septembre 2024 de 18 h à 20 h et le samedi 14 septembre 2024 de 10 h à 12 h, salle paradis, sous l'école maternelle de Bonne.

Reprise des cours à partir du 16 septembre 2024.

Toutes les informations sont sur notre site Facebook.

Bonne rentrée !

Stéphanie

18

## Inscriptions Karaté

Salle Paradis école maternelle

Vendredi 13 septembre 18h-20h

Samedi 14 septembre 10h-12h

**KKB**

karatekyokaibonne@gmail.com

## Inspir'Danse, un spectacle au fil de l'eau

L'école de danse Inspir'Danse a retrouvé L'Espace Grand Bo en ce dernier week-end de juin pour trois représentations de son spectacle "L'eau, l'or de Barbe Bleue". Cette année, c'est le conte populaire de Barbe Bleue qui a été revisité. Ressource essentielle à la vie, l'eau vient à manquer sur notre planète bleue : surexploitées, polluées, ou encore asséchées par la canicule, les réserves d'eau potable sont mises à mal. Barbe Bleue a donc décidé de soustraire l'eau au monde des humains, pour la sauver, sous toutes ses formes.

Réalisé par Anne Moury, ce spectacle a permis aux élèves de 4 à 65 ans, après une année de travail et de nombreuses répétitions, de danser sur la scène du Grand Bo dans des costumes flamboyants, entourés de magnifiques décors. Des éveils aux adultes, plus de 200 élèves ont dansé sur la scène du Grand Bo, des petites molécules d'eau à l'eau des glaciers, en passant par les cristaux, ou encore les larmes, l'or bleu a été dansé et célébré sous toutes ses formes, tandis que la météo extérieure semblait elle aussi être en parfait accord avec les danseurs, la pluie venant s'associer au spectacle.

Ce fut encore une fois un week-end riche en émotions, pour tous les élèves, mais aussi les parents, plus de 1'100 spectateurs, les 100 bénévoles, et l'équipe d'Inspir'Danse, et tous auront encore longtemps à l'esprit les images de ce spectacle et les souvenirs de ces moments intenses.

Les inscriptions à l'école de danse pour la saison 2024/2025 sont encore possibles via l'email [inspirdanse74@gmail.com](mailto:inspirdanse74@gmail.com)



## Et si j'adhérais au CPN de l'Arche de José à la rentrée ?

Si tu as entre 4 et 15 ans et que tu t'intéresses à la nature, aux animaux, à la biodiversité, que tu aimes bricoler, jouer... alors, viens participer aux activités proposées par le Club Nature de l'Arche de José.

### Qu'est-ce qu'on y fera?

Découverte de la nature qui nous entoure sous forme de grands jeux, de bricolages, d'observation sur le terrain... le tout dans la bonne humeur !

### Quand?

Pour les 7-12 ans : 2 mercredis/mois de 14h à 17h  
CE1-CM2 (reprise le 25 septembre)

Pour les 4-6 ans : 1 mercredi/mois de 14h à 17h  
MMS-CP (reprise le 2 octobre)

Pour les collégiens : 2 vendredis/mois de 19h à 22h  
(jeux de société, bricolage, activités selon l'envie du groupe...) (reprise le 4 octobre)

### Où?

A l'Arche de José, 152 montée de la Ravoir à Bonne



### Combien ça coûte?

Pour les 4-6 ans : 95 €

Pour les 7-12 ans : 115 €

Pour les collégiens : 115 €

Ce prix comprend les goûters, les repas pour les collégiens, le matériel, l'adhésion à la Fédération nationale des clubs CPN et l'assurance.

L'inscription se fait pour l'année. (possibilité de tarif réduit pour les skieurs : 75 €).

### Comment fait-on pour s'inscrire ?

Contacter Monique Sobredo : 06 70 94 37 03

Email : [info@archedejose.fr](mailto:info@archedejose.fr)

Site : [www.archedejose.fr](http://www.archedejose.fr)

Facebook : [www.facebook.com/archedejose](https://www.facebook.com/archedejose)

**Le saviez-vous ?** Les clubs "CPN" sont nés en 1972. Ils sont issus du célèbre journal "La Hulotte" qui traite du thème de la nature avec humour et rigueur scientifique. Cette tribu de passionnés de nature (parents, enseignants, éducateurs...) compte 477 CPN en France et 1357 adhérents. On en trouve aussi en Europe, en Afrique et même un au Chili !

La revue "La Hulotte" est disponible dans certaines bibliothèques du réseau. Pour la découvrir ou réserver des exemplaires, rdv sur [www.bibliotheques-intemede.fr](http://www.bibliotheques-intemede.fr)

# A l'affiche



La treizième édition du Novembre Musical des Voiron surfera sur le thème : **la musique donne de la voix**.

Onze concerts sont programmés sur les 5 communes partenaires, Bonne, Cranves-Sales, Lucinges, St Cergues, Machilly.

Vous pouvez dès aujourd'hui réserver les dates 1, 2, 3 & 7, 8, 9, 10, 11 novembre 2024.

L'orchestre de violoncelles de François Salque fera l'ouverture à la salle La Grange à Lucinges.

Le concert jeune public sera animé par Serrena Fisseau au chant et Vincent Peirani à l'accordéon dans la salle communale de Bonne le dimanche 3 novembre à 11 h.

Un double concert de piano clôturera le festival le lundi 11 novembre dans l'église de Cranves-Sales avec Arthur Hinnewinkel et Alexandre Tharaud.

Durant les deux week-ends, vous passerez des chants d'Amérique latine aux siffleurs d'oiseaux, des grands airs d'opéra à un trio « a cappella », d'un duo voix/harpe à un "théâtre musical".

Nous mettrons un point final aux suites pour violoncelle de Bach dans la petite église de Machilly le samedi 9 novembre à 15 h.

Devant la réussite des *rencontres du festival 2023*, nous les renouvelerons avec le conférencier Philippe Delzant, ancien directeur du conservatoire de musique d'Annemasse, le jeudi 7 novembre dans la salle du conseil de la mairie de Bonne.

Ce programme musical, élaboré par François Salque, notre directeur artistique, et le comité organisateur, s'annonce varié, original et riche en découverte.

N'oubliez pas de visiter notre site [www.novembremusicaldesvoiron.com](http://www.novembremusicaldesvoiron.com).

A très bientôt.

Rémi Peysson  
Président du NMV

Les échos de Bonne, Bulletin municipal de la commune de BONNE

Directeur de la publication : Yves Cheminal - Rédaction et conception : service communication

Impression : Imprimerie Uberti-Jourdan - Photos : Service communication (sauf mention indiquée)

Dépôt légal : août 2024 - Tirage : 1800 exemplaires